



PRIME DE VACANCES

Quand?

Elle est payable avec le bulletin de paye du mois de Juin, chaque année. Elle est attribuée à tout salarié présent dans les effectifs de l'Entreprise à la date de son versement.

Conditions?

Avoir un an d'ancienneté révolu.

Combien pour les Employés ?

Voici le principe de progressivité :

- Avant la 1ère année d'ancienneté (Année d'entrée) : pas de prime
- Année d'acquisition de la condition de 1 an d'ancienneté révolue (Année N) : calcul de la prime apprécié au 30 juin, au prorata du nombre de mois d'ancienneté au-delà de 12 mois (date anniversaire du contrat) : **maximum 100** €
- Après 2 ans d'ancienneté (Année N+1) : 100 €
- Après 3 ans d'ancienneté (Année N+2) : 25% d'½ mois de salaire de base,
- Après 4 ans d'ancienneté (Année N+3) : 50% d'½ mois de salaire de base,
- Après 5 ans d'ancienneté (Année N+4) : 105% d'1/2 mois de salaire de base,
- Après 10 ans d'ancienneté (Année N+9) : 120% d'1/2 mois de salaire de base,
- Après 15 ans d'ancienneté (Année N+14) : 125% d'1/2 mois de salaire de base,

Combien pour les Agents de Maîtrise et Cadres ?

- 620 € pour les Cadres et AM ayant moins de 7 ans d'ancienneté,
- 770 € pour les Cadres et AM ayant entre 7 et 12 ans d'ancienneté,
- 850 € pour les Cadres et AM ayant au moins 12 ans d'ancienneté.

A savoir :

Cette prime est versée selon la progressivité ci-dessus mais aussi au prorata du temps de présence dans l'entreprise sur les 12 derniers mois écoulés à la date du versement (les absences assimilées conventionnellement à du temps de présence n'étant pas décomptées). Chaque jour d'absence pris en compte sera déduite du temps de présence pour le calcul à raison de 1/365^{ème}. La condition d'ancienneté s'apprécie au moment du versement de la prime.

Site: http://carrefourmarket.csfv.fr